

COMMUNICATION

Le dessin de Pieter II Verbruggen d'après le tombeau d'Eugène-Albert d'Allamont, œuvre de Jean Del Cour

Note autocritique

par Pierre Colman

Membre de la Classe

Le tombeau d'Eugène-Albert d'Allamont, neuvième évêque de Gand, est une des œuvres maîtresses de Jean Del Cour, et la mieux conservée de toutes (fig. 1). Il a été achevé en 1672, six ans après l'intronisation du prélat et cinq ans après la signature du contrat.

Fort peu de temps plus tard, à n'en pas douter, un dessin des plus intéressants a été fait d'après lui par Pieter II Verbruggen (vers 1640-1691), membre d'une prolifique famille de sculpteurs anversois. Il est à l'encre et à la plume sur papier. Dans la moitié gauche, le monument est montré à peu près tel qu'il est, avec un plan schématique en accompagnement. Dans la moitié droite, il est croqué tel que le dessinateur l'aurait conçu, lui. La différence est fort sensible dans le fronton: le «Maître de Hamoir» l'a fait simple, un peu raide, classique. L'Anversois l'a flanqué d'une console mouvementée qui l'a rendu franchement baroque (fig. 2). Il a ajouté au dos, en exploitant la transparence du papier, à la diable, une variante mi-partie supplémentaire, avec un fronton plus sage flanqué d'un obélisque (fig. 3).

Il a porté sur son dessin force annotations. Au recto, en haut à gauche, il a localisé l'ouvrage: «Binne gente staet dit werck oever dese syde». À gauche encore, il a noté que cette moitié-là reproduit fidèlement la réalité: «Naer dese syde is coereckt gevoelg tot de lysten toe naer getgekent». À droite, il a revendiqué la pater-

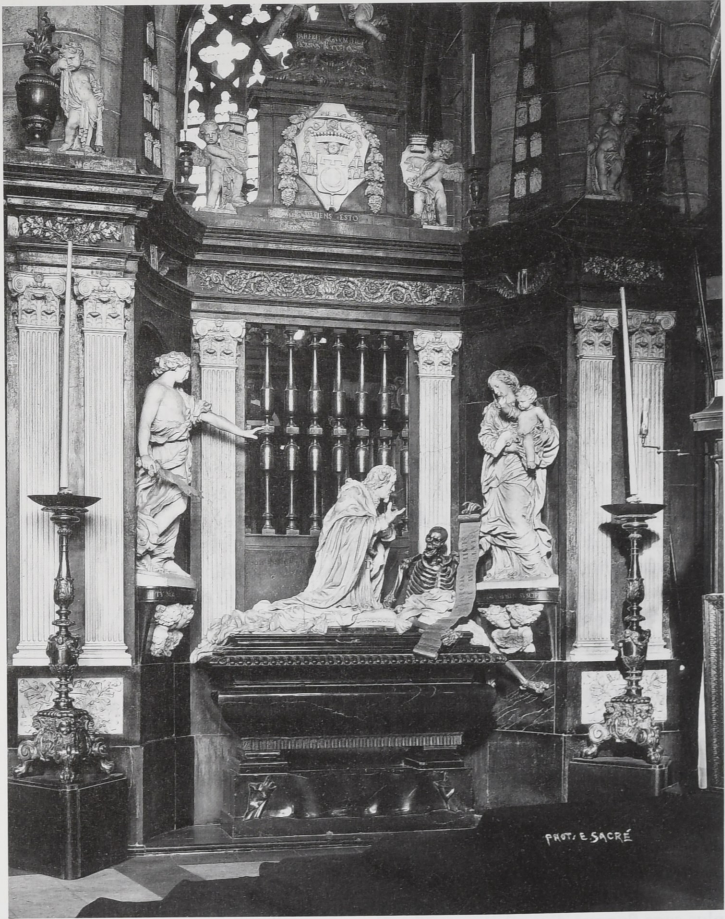


Fig. 1. – Tombeau d'Eugène-Albert d'Allamont, par Jean Del Cour, 1666-1672. Gand, cathédrale Saint-Bavo. Copyright KIK-IRPA, Bruxelles.



Fig. 2. – Dessin de Pieter II Verbruggen, 1672 ou peu après, plume et lavis sur papier, 301 × 196 mm. Anvers, Stedelijk Prentenkabinet, inv. 1399 (DXXXII.52). Recto. Copyright Stedelijk Prentenkabinet Antwerpen.



Fig. 3. – Dessin de Pieter II Verbruggen, 1672 ou peu après, plume et lavis sur papier, 301 × 196 mm. Anvers, Stedelijk Prentenkabinet, inv. 1399 (DXXXII.52). Verso. Copyright Stedelijk Prentenkabinet Antwerpen.

nité de la variante née dans son esprit : « Dese syde van nief oever sien en verhergert nae myn fantesie ». Au verso, il a écrit « Soo is De tombe die (te) gent staet » ; mais aussi, d'une encre plus pâle, une mention qui a sans doute été portée avant les autres, sur place à Saint-Bavon, et non à l'atelier par la suite : « te S. baefs tot gent ». Enfin, il a pris soin de mettre sa signature : « Pieter Verbruggen minor ». Quant au nom de l'auteur du tombeau, il n'a pas cru devoir le consigner. Pourquoi a-t-il mis sur un croquis de travail des annotations nombreuses et précises à ce point ? Je continue à me le demander.

Quand j'ai découvert l'existence de ce dessin, voici un quart de siècle déjà, il m'a tendu un piège. Je ne connaissais que la photographie de l'avers. Je n'ai pas été capable de résister à la tentation de reconnaître un projet de mon concitoyen d'adoption¹. Que la hâte habituelle en ce genre de circonstances et le doute dont témoigne la notice rendent peu ou prou mon erreur excusable !

Elle m'a sauté aux yeux dès que l'original est venu entre mes mains, lors du montage de l'exposition. Christian Theuerkauff, à qui j'ai eu l'occasion de l'avouer, en a dûment fait état dans un substantiel compte rendu². Cela ne l'a pas empêchée de prendre racine³. Je me dois dès lors de battre ma coulpe, et cette fois haut et clair. Mieux vaut tard que jamais.

¹ Catalogue de l'exposition *La sculpture au siècle de Rubens*, Bruxelles, 1977, n° 27 ; voir aussi p. 262-265. Addendum à la bibliographie : C. VAN HERCK et Ad. JANSEN, *Archief in Beeld (4^{de} deel)*, dans *Tijdschrift voor Geschiedenis en Folklore*, t. 21, 1958, p. 90, n° 329.

² *Kunstchronik*, t. 31, 1978, p. 107.

³ P. PHILIPPOT, D. COEKELBERGHS, P. LOZE et D. VAUTIER, *L'architecture religieuse et la sculpture baroques dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège 1600-1770*, Sprimont, 2003, p. 921 et fig. p. 918 et 919.